Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 5

Artikel: Contribution à l'histoire du mouvement syndical dans l'horlogerie
Autor: Ryser, Emile
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-383412

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

durée maximum du travail est de 54 heures par semaine. Le Conseil fédéral décide si les conditions requises pour l'application de cette disposition sont remplies. Si la disposition sus-mentionnée n'est pas applicable, le Conseil fédéral peut, pour des motifs économiques impérieux, autoriser toutes les industries d'une même branche ou seulement certaines fabriques à prolonger la durée du travail jusqu'à concurrence de 54 heures par semaine. »

On ne se fait aucune illusion dans les milieux ouvriers sur la suite que donnera le parlement à cette proposition. Il faudra tout mettre en œuvre pour qu'elle ne soit mas modifiée en mal. La classe ouvrière doit d'ores et déjà se rendre exactement compte de la situation actuelle et prendre toutes les mesures utiles de défense contre la réaction. C'est la raison d'être de notre congrès. La classe ouvrière doit aussi avoir conscience du danger qu'elle court internationalement par la menace de modification des dispositions légales. La prolongation de la semaine légale de travail en Suisse sera le signal pour les pays concurrents d'augmenter à leur tour la semaine de 48 heures chez eux. L'avantage qu'escomptent nos industriels deviendra illusoire et nos excitateurs bourgeois tenteront avec un zèle redoublé de nouveaux assauts contre les droits et les libertés ouvriers afin d'être bientôt à nouveau les maîtres absolus et sans liimtes.

La baisse des salaires, qui est présentement l'un des problèmes les plus actuels, a déjà provoqué de nombreux conflits qui ne sont pas près de s'arrêter. Une question de principe se pose dans la baisse des salaires, qu'il est urgent que la classe ouvrière revendique, c'est que les salaires correspondent au coût de la vie. La classe ouvrière doit refuser toute baisse de salaire que l'on tente de justifier par le nombre indice, lequel ne contient pas toutes les données du coût de la vie et qui n'est qu'une moyenne et, par conséquent, ne peut trouver son application dans des cas individuels.

La classe ouvrière doit se défendre énergiquement d'être à nouveau la sacrifiée dans la question des baisses de salaire que les autorités appuient et sanctionnent alors qu'elles négligent toute mesure capable d'amener un abaissement du coût de la vie.

Quant à la question du chômage que le congrès doit également traiter, elle n'est malheureusement que trop connue de chacun. Nous ne voulons pas répéter tout ce que nous avons déjà fait à ce sujet. Les procès-verbaux de nos congrès et séances diverses renseignent amplement. Nous reconnaissons d'ailleurs que quelque chose a été été fait pour venir en aide aux chômeurs. Mais, il est un fait que la création d'occasions de travail n'a pas été traitée avec tout le sérieux désirable, malgré les difficultés que la question comporte. Tandis que le nombre des chômeurs augmentait de mois en mois, on accordait des subventions ridiculement faibles en laissant aux cantons et aux communes le soin de se débrouiller comme ils le pouvaient ou le voulaient. La commune était-elle pauvre ou avait-elle peu de compréhension pour venir en aide aux chômeurs, on laissait aller les choses en se bornant à la rendre attentive aux symptômes de démoralisation qu'un long chômage provoquait fatalement.

Comme moyen avantageux de combattre le chômage, nos directeurs des finances ont trouvé qu'il fallait réduire les secours de chômage. Ce conseil fut suivi par le Conseil fédéral, qui diminua le montant des secours. Il paraîtrait même que l'on n'en restera pas là. On admet bien que les secours ne suffisent pas, mais on déclare ne pas avoir d'argent, et la Confédération, les cantons et les communes doivent se montrer très prudents en face de leurs dettes grandissantes. Cette constatation n'est d'ailleurs jamais faite que lorsque il s'agit de payer des secours de chômage aux ouvriers. Aussi convient-il de ne pas prendre ces lamentations trop au sérieux. Comme qu'il en soit, deux seules voies restent ouvertes: des secours suffisants ou du travail.

Ce sont là de graves questions d'actualité que le congrès aura à examiner, des questions qui touchent à l'existence même de l'ouvrier, qu'il soit organisé ou non.

Le congrès doit donner à la classe ouvrière organisée l'occasion de se prononcer sur ces importants problèmes et d'indiquer la marche à suivre. Il est devenu indispensable pour montrer à l'adversaire, qui croit le moment venu pour lui d'écraser les syndicats, que malgré nos divergences théoriques qui prirent bien trop de place dans nos discussions ces dernières années, ces syndicats sont animés d'une volonté unique lorsqu'il s'agit de défendre une conquête. Mais, ce n'est pas seulement le congrès qui doit nous donner ce spectacle, mais partout les ouvriers doivent se joindre à leurs organisations centrales. Une lutte décidée est garante de la victoire.

Contribution à l'histoire du mouvement syndical dans l'horlogerie

Par *Emile Ryser.*

Nous avons demandé à notre camarade Ryser de bien vouloir écrire à l'intention de nos lecteurs ses souvenirs sur le mouvement syndical dans l'industrie horlogère; son activité à la tête du comité de *l'Union générale* et plus tard du comité central de la *Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère,* lui ayant donné l'occasion de vivre intensément une période intéressante du mouvement ouvrier des régions horlogères.

Nous demanderons ensuite à notre camarade Achille Grospierre, qui fut le réorganisateur de la *Fédération internationale des ouvriers monteurs de boîtes* et qui est actuellement le plus ancien secrétaire permanent, non seulement des organisations horlogères, mais de toutes les fédérations suisses, de nous dire aussi ses souvenirs de militant. Son nom, comme celui d'Emile Ryser, est attaché à l'histoire du mouvement syndical horloger, auquel lui aussi s'est dévoué avec un courage et une persévérance dont la génération actuelle bénéficiaire de cette activité, ne peut avoir aucune idée. Nous nous faisons un devoir de dire cela, au risque de froisser la modestie de ces deux excellents camarades, en ne pensant uniquement qu'aux moments difficiles et si pénibles parfois que leur dévouement inlassable eût à supporter.

* * *

Tu me demandes d'écrire pour la *Revue syndicale suisse* l'histoire du mouvement syndical dans l'industrie horlogère. C'est là un travail qui est bien au-dessus de mes moyens, car pour le faire il me manque toute la documentation nécessaire. Il faudrait pouvoir fouiller les archives des anciennes fédérations de métiers, que l'on retrouvera, en partie du moins, au siège de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers. Mais, ce serait là tout un long travail de recherches qui exigerait du temps dont je ne dispose pas. En outre, il faudrait consulter nombre de personnes qui ont vécu la première période du mouvement syndical horloger et qui possèdent encore des documents, ou des souvenirs suffisamment précis pour être ensuite collationnés. Malgré tout le plaisir que j'aurais de me livrer à ce travail qui me ferait revivre la plus belle partie de ma vie, je me vois dans l'obligation d'y renoncer.

Par contre, si cela peut être d'une utilité quelconque, si le récit de mes souvenirs personnels peut contribuer à susciter ceux d'autres camarades qui viendront compléter, corriger des erreurs qui, nécessairement, se produiront, lorsqu'en pareille matière on a recours seulement à sa mémoire, je suis tout disposé de les livrer au papier. Mais je le fais sous la réserve expresse d'en faire précéder la publication de ce préambule. Ces réserves faites, voici ce que ma mémoire me rappelle:

Mêlé au mouvement syndical depuis 1884, en classant ce qu'il y avait d'archives appartenant au comité central de l'ancienne Fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs, j'ai trouvé certains documents permettant d'établir qu'au Locle et à La Chaux-de-Fonds, des organisations de caractère professionnel existaient déjà en 1848. Leur but unique était la mutualité en cas de maladie, mais le recrutement des membres ne dépassait pas les limites de la profession. Combien de temps ont-elles vécu? Je n'ai rien trouvé qui permette d'établir leur action au cours de la décade de 1850 à 1860.

Par contre, celui qui se livrera à des recherches, trouvera à établir que dans la décade suivante, notamment depuis 1862, des organisations se plaçant sur le terrain syndical se sont constituées et ont eu une vie assez intéressante. C'était au moment de la Première Internationale; sans être fédérés, les graveurs et guillocheurs, les monteurs de boîtes, les repasseurs-démonteurs et remonteurs, avaient des sections au Locle, à La Chaux-de-Fonds, dans plusieurs localités du vallon de St-Imier et à Bienne. Pour maintenir un certain contact entre les professions, ces sections correspondaient entre elles, et lorsque des mesures de défense étaient prises par l'une d'entre elles, contre un atelier ou un comptoir, on se les communiquait en faisant appel à la solidarité. Des mouvements furent engagés pour les salaires et pour la fixation de la durée du travail, notamment chez les graveurs et guillocheurs. En 1868, les premiers firent ce qu'on appela « la grève des 10 heures ». La journée de travail était indéterminée, mais le salaire était touché mensuellement. De là des abus que l'on voulait corriger en fixant la journée de travail à 10 heures. Il faut également enregistrer une grève en 1870 ou 1872 pour obtenir une augmentation des salaires. Il existe encore à La Chaux-de-Fonds et au Locle quelques camarades qui pourraient fournir d'intéressants renseignements sur la vie des organisations à cette époque déjà reculée. Il est à remarquer qu'à ce moment déjà, les organisations avaient une base multiple, puisque, indépendamment de la défense des intérêts professionnels, ils pratiquaient la mutualité et le service du viatique.

Durant la période d'enthousiasme, suscitée par la Première Internationale, on était allé plus loin. C'est à cette époque, qu'à ma connaissance, il faut faire remonter le mouvement coopératif dans cette région. Il me souvient encore, de ce beau et grand magasin coopératif, qui débuta à la rue des Marronniers à St-Imier, pour aller finir à la Place neuve, le plus beau et le plus grand du vallon. Il n'est plus, comme tant d'autres œuvres prolétariennes; il succomba à l'inexpérience. Mais, il eut ses moments de gloire, car il faisait l'admiration de beaucoup d'ouvriers, qui avaient mis en lui leur espoir de transformation sociale.

Au Locle, les graveurs et guillocheurs avaient fondé un atelier coopératif de production, qui fut un modèle du genre. On y avait admis le principe de l'égalité du salaire. De l'artiste graveur au « casse coke » en passant par la polisseuse, chacun touchait le même salaire. Il me souvient que plus tard, dans les ateliers, on racontait que des délégués anglais étaient venus spécialement au Locle pour étudier la marche de cette coopérative idéale. Ici comme ailleurs, l'inexpérience des affaires, jointe à un excès d'idéalisme qui ne parvenait pas à se concilier avec les exigences des temps, eurent raison de cette tentative de libération du joug patronal.

Tout ce mouvement qui durant quelques années avait été d'une grande intensité et semblait vouloir défier l'organisation bourgeoise, alla en diminuant au point qu'en 1880 il n'existait plus guère que quelques sections, affaiblies, de graveurs et guillocheurs. Le magasin coopératif de St-Imier fut liquidé, je crois en 1885. D'autres sociétés de consommation (c'est ainsi qu'on les appelait alors) ont survécu et, aujourd'hui, nous les voyons les unes après les autres fusionner avec nos coopératives. Jusqu'à quel point les luttes entre marxistes et bakounistes ont-elles contribué à cette chute du mouvement ouvrier de l'époque? Je ne me reconnaît pas les qualités pour le dire. Ce que je crois pouvoir affirmer, c'est qu'elles ont joué un rôle prépondérant dans cette déchéance.

Vers 1882, nous assistons à l'éclosion d'un mouvement syndical. Les graveurs et guillocheurs, qui comptaient des sections dans le canton de Neuchâtel et dans le Jura bernois, jusqu'à Bienne, se sont fédérés. En 1887, ils modifient leurs statuts en écartant la mutualité, qui fait, dès lors, l'objet de l'activité d'une organisation spéciale. En 1887, la fédération passe un contrat collectif avec l'organisation patronale réglant les questions d'apprentissages au point de vue du recrutement et de la durée.

En 1885, les monteurs de boîtes réorganisent leur association et, dès le début, forment un groupement très solide. Dans la boîte argent, on discute avec l'organisation patronale, qui a besoin des ouvriers pour faire respecter ses tarifs, bien qu'elle eût nommé un contrôleur pour en surveiller l'application en la personne d'un ancien président de tribunal. Les monteurs de boîtes, assez nombreux, ne tardent pas à publier un journal qui prend le nom de *Solidarité,* ayant pour but d'entretenir et de développer l'esprit syndical parmi les membres.

Vers la fin de 1886, des pourparlers sont engagés à Bienne entre les représentants du patronat et des organisations ouvrières. On décide tout d'abord de créer un journal commun chargé de défendre les intérêts généraux de l'industrie. Ensuite, on envisagea la convocation d'une grande assemblée des représentants de toute l'industrie. Elle eut lieu en février 1887 à Bienne, à la Tonhalle. Déjà à ce premier contact, des intérêts divergents se heurtent et permettent de conclure qu'en la forme prévue, l'association rêvée par certains ne pourra prendre vie. Malgré la certitude d'un échec on décide néanmoins d'ouvrir un concours entre les personnes qualifiées pour tracer les principes les plus propres, à la formation d'une association générale de défense des intérêts de toute l'industrie. Le premier prix fut attribué à un citoyen de Berne, dont le nom ne me revient pas à la mémoire. Cette première assemblée fut suivie d'une seconde et dernière de ce genre. Ce qui survécut à cette tentative, c'est le journal *La Fédération horlogère suisse,* organe patronal, qui, aujourd'hui, est entré dans sa 37e année d'existence. Sa fondation marque donc une date historique dans les annales du mouvement ouvrier horloger, et c'est depuis ce moment que l'esprit syndical prit corps. Les patrons allèrent se grouper dans l'Association intercantonale des industries du Jura, mère de la Chambre suisse de l'horlogerie et des industries annexes (bijouterie et boîtes à musique). Quant aux organisations ouvrières, elles sortaient du sol comme les champignons après une pluie chaude. Successivement, ou plutôt simultanément, des groupements se constituent chez les faiseurs de

pendants, anneaux et couronnes, chez les repasseurs-démonteurs et remonteurs, chez les peintres en cadrans, les émailleurs, les ouvriers sur ébauches, les faiseurs d'échappements. Les ouvriers sur ébauche publient *L'Ouvrier sur ébauche* qui, peu après, devient *L'Ouvrier horloger,* pour ensuite se transformer en *La Solidarité horlogère,* devenue enfin *La Lutte syndicale,* organe de langue française de la Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers.

L'idée syndicale s'était emparée non seulement des gens de l'industrie, mais aussi des hommes politiques. C'est vers la fin de la décade de 1880 et au commencement de la suivante que MM. Robert Comtesse et Georges Favon se firent pour un certain temps les protagonistes des « syndicats obligatoires ». On trouvera les thèses de G. Favon, le grand tribun de Genève, dans les rapports du secrétariat ouvrier suisse.

Avec le développement du mouvement syndical, les ouvriers prennent conscience de leur situation de classe et de la nécessité de lutter, non seulement sur le terrain professionnel, mais aussi de pénétrer dans l'arène politique. Sous l'impulsion de la Société suisse du Grütli, qui a des sections dans presque toutes les localités industrielles et que le réveil ouvrier ne laissa pas indifférentes, se constituent des groupes socialistes. On n'ose pas encore se dire socialiste, car les représailles ont déjà fait bon nombre de victimes dans les syndicats et il faut éviter autant que possible d'en augmenter le nombre. On adopte assez généralement le titre de « Parti ouvrier ». Ce mouvement politique a besoin d'un organe et on crée *La Sentinelle,* qui succombe après quelques années, se relève, pour succomber à nouveau. Mais, le mouvement pousse les militants et elle renaît de ses cendres au milieu de difficultés sans nombre, elle finit par vaincre tous les obstacles. A la faveur du titre de « Parti ouvrier » nous voyons des éléments de toute sorte pénétrer dans le mouvement, gens du commerce et de l'industrie y coudoient certains paysans qui viennent y chercher l'appui des masses. C'est alors que se forment « les jeunesses socialistes », les idées se fixent, les principes s'affirment et bientôt se produit une sélection qui assainit le mouvement.

Je m'aperçois que mon récit s'écarte de la ligne que je m'étais tracée et je me hâte d'y rentrer, laissant à d'autres le soin d'écrire l'histoire du mouvement socialiste dans la région. Qu'il me soit permis d'ajouter que dans l'ensemble, on ressentait de plus en plus le besoin de concentrer les forces. L'idée prit corps d'abord sur le terrain local par la constitution des « unions ouvrières », groupant tous les syndicats, dans le but de se prêter un appui mutuel, mais surtout dans celui de syndiquer tout ce qui ne l'était pas encore. Tandis que dans certaines localités, comme à Bienne, les sociétés politiques du Grütli en faisaient partie. On s'y occupait du mouvement ouvrier tout aussi bien au point de vue politique que syndical. Par ailleurs, comme à La Chaux-de-Fonds, la politique en était exclue.

J'ai dit que le besoin de concentrer les forces organisées se faisaient sentir au fur et à mesure que les syndicats augmentaient en nombre et en force. Ici se place un événement d'une importance considérable au point de vue de la concentration. Chez les repasseurs, démonteurs et remonteurs, on syndiquait non seulement les ouvriers, mais aussi les visiteurs, qui, pour la plus grande partie, demandaient à l'être, attendu que leur situation pouvait changer d'un moment à l'autre. Il y eut un échange de correspondances avec le Syndicat des manufactures de montres, groupant les 22 fabriques existant à cette époque. Les tractations se terminèrent par un ultimatum à la Fédération des repasseurs, démonteurs et remonteurs. On exigeait la renonciation de syndiquer les visiteurs et la démission de ceux d'entre eux qui étaient syndiqués. Cet ultimatum n'eut pas le don d'intimider la fédération ouvrière et l'affaire se termina par un arbitrage présidé par M. Robert Comtesse. Le tribunal admit que ceux des visiteurs qui ne participaient en aucune façon à la production et qui remplissaient une fonction de direction, ne pourraient être syndiqués. Si l'on se reporte aux conditions de la fabrication à cette époque, leur nombre était très restreint et l'on peut, sans crainte d'être taxé d'exagération, dire que le conflit se termina par une victoire du syndicat ouvrier. Mais, l'alerte fut chaude, elle était venue révéler l'existence d'une organisation patronale centralisée, qui, à un moment donné, pouvait mettre sur le pavé des milliers d'ouvriers.

A la faveur de cet événement les militants se consultèrent et il fut décidé de concentrer les forces ouvrières dans une organisation qui, tout en maintenant l'autonomie des fédérations de métier, les groupait pour la défense des intérêts communs. A peine constituée, cette organisation demandait son entrée dans la « Fédération suisse des syndicats professionnels », dont le siège était alors à Zurich.

Comme toute concentration, celle-ci exerça une très grosse influence, tant sur les ouvriers que sur les patrons de l'horlogerie. On peut dire qu'à peine constituée, certains fabricants se mirent en tête de la faire sombrer. Les syndicats grossissaient à vue d'œil, les revendications se faisaient pressantes, et il faut le dire, la méthode de discussion avec les patrons, jointe au fait que ceux-ci n'avaient pas encore d'organisations suffisamment développées, donnait des résultats favorables en tous sens. Durant les deux premières années, le comité directeur de la « Fédération ouvrière horlogère » — tel était le titre qu'avait pris la nouvelle organisation — eut à s'occuper de plus de 50 conflits, qui, tous, furent solutionnés à la satisfaction des ouvriers. Le 55e devait être le dernier, puisqu'il fit sombrer la nouvelle fédération dans des conditions qu'il importe de fixer.

Les ouvriers du Leberberg, partie du canton de Soleure qui se trouve entre Longeau et Soleure, furent de ceux qui, les premiers, se syndiquèrent. C'est chez eux que les fédérations des monteurs de boîtes, des repasseurs, démonteurs et remonteurs, ainsi que les ouvriers sur ébauches trouvèrent leurs premières sections. Mais, si l'esprit syndical y a des racines aussi fortes que profondes, il faut bien reconnaître que la raison n'a pas toujours présidé à leurs décisions et que la discipline nécessaire à une organisation centralisée n'y a pas toujours trouvé ce qu'elle était en droit d'exiger. Je dis cela sans reproche, mais il faut tout de même que les expériences du passé servent à l'avenir. Voici les faits qui marquent un deuxième événement à signaler.

Fondée au commencement de 1892, la Fédération ouvrière horlogère allait en se développant. Ses succès exercèrent une grosse influence sur les masses. Comme nous vivions à une époque où des hommes de marque prêchaient l'idée des syndicats obligatoires, forts de l'esprit de solidarité qui les animait et comptant sur l'appui de la nouvelle organisation, les ouvriers du Leberberg conçurent l'idée d'imposer ce principe dans les fabriques. Dans la maison Kumer à Bettlach, ouvrières et ouvriers étaient entrés au syndicat. Seul un petit groupe s'abstenait à rester en dehors. Des entrevues eurent lieu avec le fabricant et les organes de la fédération, pour demander à celui-ci d'user de son influence pour amener à composition les quelques irréductibles. Ces démarches n'eurent pas de succès. Pour mettre fin à un état de choses qui s'aggravait de jour en jour, sans l'autorisation du comité directeur, les ouvriers suspendirent le travail. Sachant qu'on ne pouvait attendre des secours suffisants de la jeune organi-

sation, on monta des cuisines communistes, que les paysans des environs approvisionnaient gratuitement en légumes. Après quelques jours la grève fut terminée, tous les récalcitrants, à l'exception de deux, ayant adhéré au syndicat. Pour les deux qui persistaient dans leur entêtement, on avait obtenu des promesses qui parurent suffisantes. Mais, dès la reprise du travail, on s'aperçut que la résistance des récalcitrantes ne serait pas facile à vaincre et on comprit qu'elles étaient encouragées par le fabricant. Il s'en suivit de nombreuses démarches auprès du patron, qui fit la sourde oreille. Fortes des encouragements dont elles étaient l'objet, les deux femmes se montrèrent toujours plus arrogantes, dans le but évident d'exaspérer leurs collègues et de les pousser à une nouvelle suspension de travail. Leur calcul se réalisa, contre l'avis du comité directeur et malgré que leur attention eut été attirée sur le piège qu'on leur tendait. La grève éclata à nouveau et les patrons y répondirent par un lock-out, qui fut, sauf erreur, le premier en Suisse. Il se termina par la défaite des ouvriers. Malgré le refus de couvrir ce mouvement, le comité directeur crut devoir venir en aide aux lock-outés. Dans ce but, il fit appel à l'intervention de la Fédération suisse des syndicats professionnels, qui fit un effort admirable pour soutenir les ouvriers. On alla jusqu'à mettre en gage l'imprimerie de la Société du Grutli, pour obtenir d'une banque un prêt d'une dizaine de mille francs, mais sous la garantie personnelle des membres du comité directeur. On fit appel aux fédérations, qui répondirent en vidant les caisses centrales et en partie celles des sections; on décrèta des cotisations extraordinaires, tout fut mis en œuvre pour obtenir la victoire, mais ce fut en pure perte, car la bataille se termina par la défaite et elle entraîna à sa suite toute la Fédération des ouvriers sur ébauches si péniblement constituée.

Tout n'eut été que demi mal, si les conséquences de ce conflit se fussent limitées à la perte momentanée de l'organisation d'une partie des ouvriers du Leberberg. Malheureusement, les conséquences furent de beaucoup plus désastreuses et devaient aller jusqu'à retarder de près de 15 années la concentration des forces ouvrières dans l'horlogerie. Le plan des patrons, qui était de ruiner non seulement les syndicats du Leberberg, mais avec eux la Fédération ouvrière horlogère.

Les fédérations et sections qui avaient sacrifié leur avoir conçurent l'idée que la forme d'organisation, qui n'avait pu vaincre en la circonstance, était mauvaise, l'esprit de la fédération de métier défendant seule les intérêts de ses membres, reprit le dessus. Dans un congrès général provoqué par quelques fédérations, qui eut lieu à Bienne au cours de l'été 1895, on décida la dissolution de la Fédération ouvrière horlogère. Toutes les tentatives faites pour éviter une telle décision, se heurtèrent contre une idée préconçue, malgré l'avis des principaux militants de presque toutes les fédérations. Ainsi s'écroulait le plan des auteurs de cette première tentative de concentration des forces ouvrières de l'horlogerie.

Si pénible qu'il fut, cet échec n'avait pas abattu les partisans de l'unité du mouvement. Un espoir leur restait. Nous avons vu que préalablement à la formation de la Fédération ouvrière horlogère, trois fédérations publiaient chacune un organe corporatif. Deux d'entre eux avaient déjà fusionné avec la Fédération ouvrière horlogère; tous ces organes se fusionnèrent en un seul, qui prit le nom de *Solidarité horlogère*. En prononçant la dissolution, on décida de conserver en commun le journal et qu'il serait administré par un comité spécial, composé de représentants de toutes les fédérations. C'est par le lien ainsi conservé, que dix années plus tard devait reparaître l'idée de concentration. Entre temps, l'idée syndicale continuait à gagner les esprits, de nouvelles fédérations se formaient et on vit des fusions de ces groupes, avec les plus anciens, se produire. Ce fut notamment le cas pour les faiseurs d'échappements, qui se firent admettre chez les repasseurs, démonteurs et remonteurs. Il en fut de même des ébauches, et finalement on modifia le titre de la fédération, qui prit celui de « Fédération des ouvriers horlogers ». La Fédération des ouvriers monteurs de boîtes, qui, longtemps, parut invulnérable, allait en s'affaiblissant par suite de l'entêtement, à ne pas vouloir tolérer la machine dans la fabrication de la boîte. Le mal était devenu si grand que pour y parer, on décida la création d'un poste permanent. Petit à petit elle reprit son assise et finit par fusionner avec les faiseurs de pendants, anneaux et couronnes. De plus en plus, le besoin de serrer les coudes se faisait sentir; on comprenait, sans l'avouer, que l'isolement corporatif ne répondait plus à la situation. Il s'agissait donc pour les militants de saisir la première occasion pour tenter un nouvel effort de concentration.

Une première tentative fut faite en 1904, à l'occasion de la nomination d'un nouveau rédacteur du journal. Timidement, cette idée fut soulevée à la réunion des comités centraux. Elle ne fut pas accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, car la plaie laissée par le mouvement du Leberberg n'était pas encore cautérisée. Beaucoup se souvenaient, que si les uns avaient consenti de gros efforts sur l'autel de la solidarité, d'autres avaient montré trop d'indifférence à remplir leurs obligations et on craignait que l'avenir ne fasse que confirmer cette première tentative. On le craignait d'autant plus, qu'au Leberberg, les horlogers avaient les leurs engagé dans le conflit, tandis qu'il n'en était pas de même pour les boîtiers, les graveurs et les faiseurs de pendants, anneaux et couronnes. Malgré ces préventions, on décida la création d'une organisation centrale analogue à sa devancière, qui aurait sa caisse propre, alimentée par une modeste contribution des fédérations. Les compétences du comité furent strictement limitées et aucune action de secours n'était permise aussi longtemps que le capital social n'aurait pas atteint la somme de 20,000 fr. Aujourd'hui on pourra rire à la lecture de ce récit, mais à cette époque une pareille somme représentait beaucoup d'argent, tandis que de nos jours, où les fédérations comptent déjà avec le million, elle n'est qu'une dérision. Il est assez facile de se faire une idée de ce que pouvait être l'action d'un comité bridé comme l'était celui-là. Toute initiative lui était à peu près interdite, sauf en ce qui concernait la propagande. Seuls ceux qui vécurent cette période pourraient nous renseigner à ce sujet. Malgré tout, ils n'oublièrent pas le but à atteindre.

Au commencement de 1910, une commission fut nommée par le congrès avec la mission de préparer un projet de statuts pour la formation d'une fédération industrielle. Son premier travail fut de se rendre à Berne, pour étudier l'organisation des métallurgistes, dont les statuts servirent de base à l'organisation projetée. On procéda à la nomination d'un secrétaire permanent, qui devait surtout se vouer à la propagande en faveur de la nouvelle fédération. Dès ce moment, on multiplia les conférences, les sections sont invitées à les organiser en commun et l'idée nouvelle est favorablement accueillie. Dans la première moitié de 1911, les statuts sont adoptés par le congrès, puis ratifiés par les fédérations, et la date du 1er janvier 1912 est arrêtée pour leur application. Le siège social est fixé à La Chaux-de-Fonds. Les six derniers mois de 1911 sont employés à préparer le fonctionnement de la nouvelle organisation, qui prenait le titre « Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère », en résumé (F. O. I. H.).

J'ai dit qu'en 1904 les monteurs de boîtes nommaient un secrétaire permanent en la personne du camarade Achille Grospierre, tandis qu'en 1907 les ouvriers horlogers nommaient Fritz Wysshaar. L'Union générale avait fait choix d'Achille Graber, et c'est avec cet état-major de trois secrétaires permanents que commença la F. O. I. H., dont l'effectif était de 8000 membres environ. Les deux premiers exercices furent fructueux. A la fin de 1913, elle comptait déjà 17,000 membres avec un avoir en caisse centrale de fr. 230,000, tandis que les sections possédaient elles-mêmes leurs caisses plus ou moins bien garnies. Elle occupait pleinement cinq secrétaires permanents et un employé de bureau. La confiance était gagnée et de partout on entendait exprimer le même regret, celui de n'avoir pas fait la concentration beaucoup plus tôt.

Ici se place un événement qui eut pour théâtre le Leberberg, et fut à peu de chose près une répétition de celui de 1894/1895. Dans une fabrique de Granges, un conflit, que j'appellerai de jalousie, éclatait entre quelques ouvriers. Le fond même est que les uns travaillaient aux pièces et gagnaient un peu plus que leurs collègues à la journée. Le comité central avait cru devoir attirer leur attention et celle du comité sur le fait qu'il s'agissait en l'occurrence de différends d'ordre individuel, qui devait se liquider entre le patron et ses ouvriers, hors de l'intervention de l'organisation. Il ne s'agissait ni d'une question de principe, ni d'une question de tarif, mais simplement d'une question de jalousie. Sauf erreur, le nombre des intéressés n'était que de cinq. Toutes les raisons ne parvinrent pas à convaincre les Grangeois, qui désiraient surtout montrer qu'ils étaient les maîtres et que le comité central n'avait qu'à se soumettre à leur volonté. Malgré la menace de se voir privés des secours statutaires, et contre la décision du comité central étendu, la grève fut déclarée et, comme en 1894, les patrons prononcèrent le lock-out dans tous les établissements de la région. Ces faits remontent au mois de février 1914.

Le travail fut suspendu pendant plus de trois mois et coûta à la F. O. I. H. plus de 500,000 fr. Pour atteindre cette somme, il fallut décréter des cotisations extraordinaires de 1 fr. par semaine et par syndiqué, emprunter des sommes importantes à des fédérations suisses. Mais, tout cela ne suffisait pas, il fallut aller faire appel à la Fédération allemande des métallurgistes, qui consentit un prêt de 100,000 marks. A bout de ressources, on ne voulut pas abandonner la partie ainsi engagée, sachant que les fabricants eux-mêmes étaient épuisés. Sous la responsabilité personnelle des membres du comité central, les typographes prêtèrent encore 40,000 fr. A bout de ressources d'un côté comme de l'autre, on finit par un arrangement, qui ne fut une victoire pour personne. Les uns avaient sacrifié beaucoup, les autres avaient perdu davantage. Peu après la reprise du travail, qui s'effectua successivement, arriva la funeste date du premier août 1914.

Qu'on juge la situation dans laquelle se trouvait la F. O. I. H. après le formidable assaut qu'elle venait de subir. Les finances réduites à une vingtaine de mille francs, suffisaient à peine pour couvrir les frais de l'administration courante. Par surcroît l'arrêt général du travail provoqué par la mobilisation du premier août. La première mesure prise fut de réduire de trois quarts les traitements des fonctionnaires. Puis, ils reçurent le mandat de visiter les sections, voir l'état moral dans lequel elles se trouvaient, intervenir où cela paraîtrait nécessaire, en un mot, réduire au minimum l'effet démoralisateur que devait forcément produire une telle situation. Disons-le à l'honneur des fédérés, le travail des secrétaires fut facilité, du fait que l'esprit syndical était fortement enraciné chez eux. Toutefois, l'administration des sections se faisait très difficilement, car partout, les membres des comités étaient en tout ou en partie mobilisés. L'intervention des secrétaires en ces circonstances remettait les choses au point et on faisait de son mieux pour la rentrée des cotisations là où c'était possible. Mais, on le conçoit facilement, c'était l'arrêt presque complet de toute activité syndicale proprement dite. Il faut ici rendre hommage aux secrétaires en fonction, qui firent ce qui était humainement possible pour conserver chez les militants une certaine activité dans l'intérêt même des membres de la fédération, tout en entretenant l'esprit d'organisation. Dans les localités importantes, on organisait les secours aux nécessiteux, on collaborait à la création d'ateliers de fortune pour occuper autant que faire se pouvait ceux que la guerre avait privé de la possibilité d'exercer leur profession et qui, sans ressources, se trouvaient dans le dénuement. Dans certaines localités, ce qui fut fait, indique un esprit d'initiative constamment maintenu en éveil, par le souci du bien-être général. Ce fut merveilleux. Il faut féliciter la commune du Locle d'avoir réuni en un rapport imprimé le compte rendu de toutes les créations sorties de cette période mémorable. Toutefois, il n'est pas à souhaiter que les expériences acquises alors servent à l'occasion de circonstances analogues. Il fallait citer au compte de la F. O. I. H. cette période qui peut paraître n'avoir que peu de rapport avec le mouvement syndical. On en comprendra la raison si on se rappelle que, sans exception, presque tous les militants occupaient des postes en vue dans ces organisations de guerre dont ils furent, en partie, les initiateurs.

Revenons à cette pauvre F. O. I. H. blessée, meurtrie et contre son gré vouée à l'inactivité. On se demandait quand reprendraient les affaires de l'industrie, ce que réservait un prochain avenir au point de vue des salaires et des conditions de travail, les luttes qui ne manqueraient pas de se produire et avec quels moyens on ferait face à la situation. Tout autant de questions qui assiégaient l'esprit du comité lorsque tout à coup le ciel chargé de tant de nuages noirs s'éclaira d'une vive lueur.

Déjà au sein du comité central, on avait à plusieurs reprises discuté la question d'une fusion avec les métallurgistes. La F. O. I. H., dès sa constitution, s'était faite recevoir de l'Union syndicale suisse et de la Fédération internationale des métallurgistes. La première fois que la question fut soulevée, ce fut à l'occasion de la désignation du délégué au congrès international des métallurgistes, à Berlin, en août 1913. Elle fut soulevée à nouveau à Bienne au congrès de la F. O. I. H. par le délégué des métallurgistes suisses. Chaque fois on déclarait que c'était l'aboutissement logique et nécessaire, mais on trouvait le moment prématuré. Les horlogers étaient fiers de leur organisation, en raison surtout de son développement rapide et de la force acquise. Il fallait laisser passer cette première période d'enthousiasme, pour pouvoir porter cette question devant la fédération avec quelque chance de succès. L'Union syndicale suisse, elle aussi, suivait attentivement l'évolution, prête à intervenir à la première occasion, car la concentration des forces ouvrières faisait partie intégrante de son programme. Elle crut le moment venu après la grève du Leberberg, qui avait non seulement épuisé les finances, mais encore laissé une dette de plus de fr. 200,000. Après avoir présenti quelques camarades métallurgistes, Huggler, alors secrétaire de l'Union syndicale, s'en fut trouver le président de la F. O. I. H., pour lui demander s'il ne croyait pas le moment venu pour les horlogers de fusionner avec les métallurgistes. C'était la possibilité de sortir d'un mauvais pas, de retrouver des finances robustes, d'introduire chez les hor-

logers tout un ensemble de services qui lui faisaient défaut. L'offre était vraiment alléchante. Elle fut soumise au comité central où un membre l'avait déjà soumise dans une séance précédente, où elle fut accueillie avec des haussements d'épaule. Il n'en fut pas de même cette seconde fois. Une première, puis une seconde séance, puis on décida de s'approcher des métallurgistes et d'examiner avec eux la question. L'accueil des métallurgistes fut très fraternel, on demanda simplement que la situation exacte fut établie au point de vue financier, comme celui des effectifs de la F. O. I. H. Dans une deuxième réunion on rédigea un projet de fusion qui fut soumis au congrès de la F. O. I. H. convoqué spécialement dans ce but à La Chaux-de-Fonds. Ce projet fut accepté. Puis on en vint au congrès de fusion, où les délégués des deux organisations siégèrent séparément à Berne à la Maison du Peuple. Accepté une seconde fois par les horlogers, le contrat fut ratifié par les métallurgistes, et, ces formalités nécessaires une fois remplies, les délégués se réunirent en congrès commun. Immédiatement et avec les mêmes droits, on se mit à discuter des questions intéressant la nouvelle Fédération des ouvriers sur métaux et horloger. Ainsi disparut l'organisation spéciale des horlogers, pour renaître instantanément dans une plus vaste agglomération.

Arrivé au terme de la tâche que je m'étais assignée, il me reste encore à donner quelques explications. On aura remarqué qu'au cours de mon récit, je me suis abstenu d'indiquer quelles étaient les fédérations faisant partie tant de la Fédération ouvrière horlogère, que de l'Union générale des ouvriers horlogers, comme de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère. Je l'ai fait avec intention, par crainte d'oublier un groupement ou de le situer dans une fausse période. Celui qui écrira l'histoire basée sur les archives, pourra corriger toutes mes imperfections, comme aussi mes erreurs.

Mon cher Schürch, la voilà ton histoire, ou plutôt l'ébauche de l'histoire du mouvement syndical dans l'horlogerie. Taillée à grands coups de hache, elle est bien incomplète. Il s'agit maintenant de trouver celui qui voudra en réunir tous les *débris,* les lier dans un *anneau,* en *polir les angles,* en faire le *repassage,* le *démontage,* le *réglage et le remontage,* sans négliger *l'échappement.* Le *secret* des archives sera le *barillet* contenant le *ressort* de l'histoire. Encadrer le tout dans une *boîte* bien *dorée, décorée en taille-douce,* champ de *fin grain,* le bien *avivé* et muni d'un *cadran* dont *l'aiguille* marquera les heures. Lorsque sera fait son *pendant* du mouvement socialiste et coopératif dans le Jura, tu auras trouvé la *couronne* de ton rêve.

Fait à Genève, en mars 1922.

E. Ryser.

Droit ouvrier

Assurance-accidents

Staffelbach contre caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Le serrurier Staffelbach, à Lucerne, né en 1898, se fit en mai 1918 une coupure à la paume du pouce. Il passa son temps d'incapacité de travail dans la maison de ses parents à la Wartfluh près Seebourg, dans le voisinage de sa localité de travail, Lucerne.

Le 29 mai, un jour avant que le certificat final eût dû lui être délivré, il fit une excursion en canot sur le lac. Le canot fut découvert plus tard, la quille en l'air. On devait supposer que Staffelbach s'était noyé. On publia donc plus tard une déclaration de disparition.

Les parents, frères et sœurs portèrent plainte pour obtenir une rente, mais ils furent déboutés par le tribunal cantonal des assurances de Lucerne. Les demandeurs interjetèrent appel devant le tribunal fédéral des assurances.

Le tribunal fédéral des assurances ratifia le jugement de la première instance pour les considérations suivantes:

1. Pour ce qui concerne l'assurance, il est à considérer que la prétention au salaire était échue depuis plusieurs semaines au moment du deuxième accident et que Staffelbach n'était plus assuré. Il est de même certain que la guérison du premier accident ne peut pas être considérée comme terminée. En outre, le second accident ne peut pas être une suite immédiate du premier.

2. Il résulte du témoignage du médecin que l'accident n'empêchait pas l'intéressé à ramer. Il devait se présenter le même jour au médecin « pour le dernier pansement », et il n'est pas prouvé qu'il se rendait chez le médecin en canot. L'examen du dossier ne permet pas de supposer que les excursions en canot ont eu lieu sur l'ordre du médecin. Les circonstances font d'ailleurs admettre qu'il se trouvait dans une région qu'il connaissait fort bien, car il a été élevé sur les rives du lac et s'est constamment distrait sur les rivages et dans le lac.

Tobler, Flawil, dessinateur de broderies, contre caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Le demandeur qualifié fut obligé, ensuite de la crise, d'accepter une place comme blanchisseur. Le 20 août 1918 il fut victime dans sa nouvelle profession d'un accident dont la suite fut un rétrécissement considérable du doigt au milieu de la main droite. L'agence d'arrondissement refusa sa proposition de lui allouer une rente pour préjudice permanent, le demandeur n'ayant aucune perte de salaire dans l'entreprise assurée. On lui déclara qu'il pouvait en tout temps s'adresser à la caisse nationale suisse d'assurace en cas d'accidents s'il changeait de place et faire valoir son droit à une rente pour autant qu'il pourrait prouver une perte de gain.

Par décision de la première instance on lui alloua une indemnité de fr. 625, le tribunal des assurances ayant admis, conformément au rapport des experts, une diminution de capacité de travail de 25 pour cent pour une durée d'un an.

Les deux parties interjetèrent appel contre cette décision devant le tribunal arbitral fédéral des assurances, le demandeur proposant la concession d'une rente annuelle de fr. 437.50, le défendeur proposant le refus de toute indemnité, éventuellement une rente, mais en diminuant considérablement le degré d'invalidité.

Le tribunal fédéral des assurances s'occupa de ce litige dans sa séance du 25 juin 1921. Afin de fixer le degré d'invalidité et les conséquences de l'accident, il fit appel à deux experts professionnels.

Dans les considérants du jugement il est principalement exposé ce qui suit: Le demandeur est dessinateur de profession et a fait comme tel un apprentissage. Il a accepté en 1917 une place de blanchisseur parce qu'il n'a pas trouvé de travail dans sa profession. Il est à supposer qu'il avait l'intention de reprendre son métier aussitôt que la situation s'améliorerait. Selon l'expertise, l'exercice de son métier lui est rendu difficile ensuite de son accident. Dans ces circonstances, il ne faut pas prendre son nouveau métier de blanchisseur en considération pour le calcul du préjudice, mais sa profession de dessinateur.

Les experts professionnels répondirent d'une façon concordante aux questions qui leur étaient posées que le demandeur était empêché ensuite de son accident d'exercer constamment sa profession de dessinateur. A l'avenir le demandeur ne pourra plus exécuter aussi